

ÉCOLE



SAINT BRIEUC

Côtes d'Armor
le Département

A
P P
É A
ASSOCIATION
NATIONALE
DES PRÉPAS
PUBLIQUES
AUX ÉCOLES
SUPÉRIEURES
D'ART



DES BEAUX — ARTS SAINT — BRIEUC

DOSSIER DE CANDIDATURE 2024-2025 CLASSE PRÉPARATOIRE PUBLIQUE AUX ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART ET D'ARCHITECTURE

En complément de ce formulaire, merci de joindre les pièces suivantes :

- Lettre de motivation (2 pages maximum) permettant au jury d'apprécier votre intérêt pour l'art, vos expériences, vos recherches, ou tout autre point que vous jugeriez pertinent de porter à la connaissance du jury.
Format : pdf / Nom de votre fichier : « Nom-Prénom_lettre.pdf »
- Document de 15 pages maximum regroupant une sélection de vos travaux (dessins, photos, sculptures, performances, liens vers des vidéos...)
Format : pdf de moins de 10 Mo / Nom de votre fichier : « Nom-Prénom_travaux.pdf »
- Copie des bulletins trimestriels ou semestriels des deux dernières années.
Format : pdf / Nom de votre fichier : « Nom-Prénom_parcours.pdf »
- Le cas échéant, copie des diplômes et certificats obtenus ainsi que copie des relevés de notes afférents.
Format : pdf / Nom de votre fichier : « Nom-Prénom_diplomes.pdf »

NB : Plusieurs sites gratuits permettent de créer des pdf en ligne (par exemple www.ilovepdf.com)

Merci de privilégier l'envoi numérique via <https://fromsmash.com/> de l'ensemble des fichiers demandés à l'adresse : beaux-arts@saint-brieuc.fr

A défaut, un envoi papier est également possible à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Brieuc
École des beaux-arts de Saint-Brieuc
Place du Général de Gaulle
CS 72365
22023 Saint-Brieuc Cedex 1

Une fois votre dossier étudié par l'administration, vous recevrez un mail de confirmation auquel sera intégrée votre convocation pour l'entretien avec le jury. Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte.

La date limite d'envoi de votre candidature est fixée :

- au dimanche 5 mai 2024 minuit pour la session 1
- au samedi 15 juin 2024 minuit pour la session 2

1. IDENTITÉ & COORDONNÉES

NOM du / de la candidat.e : Prénom :

Date de naissance : Lieu : Département :

Sexe : masculin féminin non précisé Pour les naissances à l'étranger indiquer 00 dans « Département »

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Email :

NOM Prénom parent 1 ou tuteur.ice légal.e :

Téléphone :

Adresse :

Code postal : Commune :

Profession ou catégorie socio-professionnelle (voir tableau des références ci-après*) :

NOM Prénom parent 1 ou tuteur.ice légal.e :

Téléphone :

Adresse :

Code postal : Commune :

Profession ou catégorie socio-professionnelle (voir tableau des références ci-après*) :

* NOMENCLATURE PCS (PROFESSIONS & CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES)

REF	LIBELLÉ	REF	LIBELLÉ
10	Agriculteurs exploitants	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
21	Artisans	5	Policiers et militaires
22	commerçants et assimilés	54	Employés administratifs d'entreprises
2	Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus	55	Employés de commerce
31	Professions libérales	56	Personnels de services directs aux particuliers
3	Cadres de la fonction publique	61	Ouvriers qualifiés
34	Professeurs, professions scientifiques	66	Ouvriers non qualifiés
35	Professions de l'information, des arts et du spectacle	69	Ouvriers agricoles
37	Cadre administratifs et commerciaux d'entreprise	71	Retraités / anciens agriculteurs exploitants
38	Ingénieurs et et cadres techniques d'entreprise	72	Retraités / anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprises
42	Instituteurs et assimilés	74	Retraités / anciens cadres
4	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	75	Retraités / anciens « professions intermédiaires »
44	Clergé, religieux	76	Retraités / anciens employés ou ouvriers
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	81	Chômeur n'ayant jamais travaillé. NB : les chômeurs ayant déjà travaillé doivent être désignés par le code de leur ancienne profession
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises		
47	Techniciens	82	Personnes sans activité professionnelle
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	99	Non renseigné

2. SITUATION ACTUELLE (ANNÉE 2023-2024)

- Précisez le niveau et la filière pour les études secondaires ou la nature des activités autres (emploi, bénévolat...)

- Nom et ville de l'établissement fréquenté pour les étudiant·es et lycéen·es :

- Diplôme préparé ou obtenu au cours de l'année scolaire (mentionnez l'intitulé exact, la note et la mention s'il y a lieu):

3. COMMENT AVEZ-VOUS EU CONNAISSANCE DE NOTRE CLASSE PRÉPARATOIRE POUR LA PREMIERE FOIS ?

Plaquette de l'école des beaux-arts

Site de la ville de Saint-Brieuc

Journées Portes Ouvertes

Site de l'APPEA

Éducation Nationale (lycée / CIO...)

Salons étudiants

Presse spécialisée, merci de préciser :

Bouche-à-oreille, merci de préciser :

Réseaux sociaux, merci de préciser :

Autre, merci de préciser :

4. PARCOURS

- Expériences culturelles, artistiques, sportives ou autres significatives dans votre parcours.

Merci de préciser l'année, le type et la durée de l'activité

Ex : 2021 : création de décors de la fête de quartier / 2022-2023 : cours de trompette, de flamenco...

- Parcours scolaire des 3 années passées : nom de l'établissement, ville, niveau, série ou filière + moyenne annuelle

Ex : Lycée français, Barcelone, Terminale ES, moyenne 14/20 ou Université Michel de Montaigne, Bordeaux, 1ère année Arts Plastiques, 60 crédits ECTS...

2023-2024 :

2022-2023 :

Option du bac (obtenu ou préparé)

5. PROJETS D'ORIENTATION

- Pour l'année 2024-2025, indiquez les établissements auxquels vous avez candidaté (par ordre de priorité)

Merci de préciser : nom de l'établissement, ville, état de la candidature (admis-e / attente de résultat / liste d'attente ou refusé-e)

1^{er} choix :

2^e choix :

3^e choix :

- Pour l'année 2025-2026, indiquez les études supérieures envisagées après la classe préparatoire

Merci de préciser : nom de l'établissement, ville et option (ou spécialité) le cas échéant

1^{er} choix :

2^e choix :

3^e choix :

4^e choix :

6. CANDIDATURE

Merci d'indiquer ici le type d'entretien souhaité avec le jury :

En visioconférence En présentiel à l'école des beaux-arts de Saint-Brieuc

7. AUTORISATIONS

7.1. SOINS MÉDICAUX

J'autorise par la signature du présent document, si mon état de santé / l'état de santé de mon enfant mineur-e (rayer la mention inutile) le nécessite, l'établissement à me / lui (rayer la mention inutile) faire administrer, par toute personne formée aux premiers secours, les soins de première urgence et à me / le faire transporter par les services d'urgence dans un établissement hospitalier : Oui - Non

Noms, coordonnées téléphoniques et liens de parenté des personnes à prévenir en cas d'urgence (autre que les parents ou tuteur.ices légaux.les) :

7.2. DONNEES PERSONNELLES

J'autorise l'école des beaux-arts de Saint-Brieuc à traiter informatiquement les données fournies dans ce dossier ⁽¹⁾ :

Oui - Non

Signature

- Pour les candidat-es majeur-es : NOM, prénom et signature
- Pour les candidat-es mineur-es : NOM, prénom et signature du/de la représentant-e légal-e

1. - L'administration de l'école des beaux-arts de Saint-Brieuc recueille et traite, via le présent dossier, des données à caractère personnel à des fins de gestion de votre candidature à la classe préparatoire. Ces informations sont conservées à compter de leur dépôt pendant une durée d'un an. Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage intermédiaire avant d'être supprimées ou de faire l'objet d'un archivage définitif, dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques. Les destinataires des données sont les personnels habilités de l'école des beaux-arts de Saint-Brieuc et ses tutelles (direction des affaires culturelles de la Ville de Saint-Brieuc, ministères de la Culture et de l'Éducation). Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et à la loi informatique et libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité, de limitation, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits, auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place du Général de Gaulle , CS 72365 – 22023 Saint-Brieuc Cedex 1 ou par mail à cette adresse : beaux-arts@saint-brieuc.fr ou auprès de cil@cdg22.fr, adresse où est joignable le délégué à la protection des données. Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL.

CONCOURS & ADMISSION - INFORMATION

Une fois ce dossier de candidature renseigné et envoyé avec les pièces jointes, que se passe-t-il ?

Au préalable, il convient de noter que la classe préparatoire accueille chaque année 28 élèves. C'est l'effectif maximum que nous accueillons afin d'offrir à chacun.e la meilleure offre pédagogique possible.

1. LE CONCOURS D'ENTRÉE

Tous.tes les candidat-es au concours d'entrée de l'école des beaux-arts de Saint-Brieuc sont reçu-es par notre jury.

Le jury est composé d'enseignant-es de la classe préparatoire et/ou de la directrice. Il prend la forme d'une conversation de 10 minutes maximum avec chaque candidat-e autour de son parcours, de ses travaux plastiques et de ses projets.

L'entretien avec le jury se déroule, selon le choix des candidat-es, en présentiel à l'école des beaux-arts de Saint-Brieuc ou en visioconférence. Il est conseillé aux candidat-es de présenter le plus large panel de productions plastiques lors de cet entretien. Pour les entretiens en présentiel, il est recommandé de venir avec un grand carton à dessin que vous pourrez ouvrir sur les larges tables à disposition aux beaux-arts, et avec un ordinateur ou une tablette numérique si vous souhaitez présenter de courtes vidéos (dans ce cas, merci de les proposer dès le début de l'entretien).

Les candidat-es sont évalué-es sur quatre critères :

1. qualités plastiques des travaux
2. singularité des recherches
3. motivation, curiosité, capacités d'initiative
4. engagement et connaissances culturelles

Les entretiens ont lieu :

- les 21, 22 et 23 mai 2024 pour les candidat-es de la session 1 ;
- les 26, 27 et 28 juin 2024 pour les candidat-es de la session 2

2. LES RÉSULTATS DU CONCOURS D'ENTRÉE

Si le jury vous attribue une note supérieure à 15/20	Si le jury vous attribue une note comprise entre 10/20 et 15/20	Si le jury vous attribue une note inférieure à 10/20
<p>Bravo, vous êtes admis.e</p> <p>Vous avez atteint une note très rarement attribuée aux candidat-es, vous serez placé-es immédiatement sur la liste des candidat-es admis-es.</p> <p>Session 1 : Vous en recevrez la notification la semaine du 27 mai 2024</p> <p>Session 2 : Vous en recevrez la notification au plus tard mardi 2 juillet 2024</p> <p>Vous disposerez ensuite de 5 jours ouvrés pour confirmer votre inscription (cf. infra).</p>	<p>Bravo, vous êtes sur la liste des candidat-es admissibles.</p> <p>Après dépouillement des résultats des deux sessions de jury :</p> <ul style="list-style-type: none">• les 28 candidat-es ayant obtenu les meilleurs résultats seront informé-es par mail de leur admission au plus tard mardi 2 juillet 2024.• les autres candidat-es admissibles seront inscrit-es en liste d'attente et pourront être contacté-es si des désistements s'opèrent dans le courant de l'été.• si vous y autorisez notre établissement, nous pourrions partager votre dossier avec d'autres établissements membres de l'APPEA au sein desquels des places seraient disponibles	<p>Malheureusement, vous ne serez ni admis.e ni inscrit.e sur la liste d'attente.</p> <p>Vous ne serez ni admis-e ni inscrit-e sur la liste des candidat-es admissibles.</p> <p>Vous en recevrez la notification par mail dans un délai de 7 jours ouvrés après l'entretien avec le jury.</p>

3. INSCRIPTION EN TROIS ÉTAPES

ETAPE 1 = NOTRE NOTIFICATION

Vous recevrez par mail, à l'issue de votre entretien avec le jury, et au plus tard le 2 juillet 2024, une notification qui vous informera de la suite donnée à votre candidature : soit vous êtes **admis.es**, soit **admissible**, soit votre **candidature est refusée**.

ETAPE 2 = VOTRE CONFIRMATION

A réception de ce mail :

1. **Pour les candidat-es admis-es, les inscriptions sont à confirmer dans un délai d'une semaine (5 jours ouvrés) MAXIMUM après réception de la notification d'admission par mail.** En l'absence de confirmation à l'issue de ce délai, la candidature sera annulée et un-e candidat-e sur liste d'attente se verra contacté-e.

2. **Pour les candidat·es sur liste d'attente contacté·es en cas de désistement, les inscriptions sont à confirmer dans un délai de 72h MAXIMUM à compter de la notification d'admission par notre école à l'adresse mail beaux-arts@saint-brieuc.fr.** En l'absence de confirmation à l'issue de ce délai, la candidature sera annulée et un·e candidat·e sur liste d'attente se verra contacté·e. Ce délai réduit a pour objectif de pouvoir renseigner le plus rapidement possible les candidat·es sur liste d'attente.

La liste d'attente est ouverte jusqu'à la validation des 28 candidatures de la promotion annuelle de la classe préparatoire et possiblement jusque tout début septembre.

Pour confirmer leur inscription, les candidat·es devront retourner dans un délai d'une semaine :

- les éventuelles pièces complémentaires qui leur seraient demandées
- et par courrier postal, un chèque de 215 € en règlement des frais d'inscription.

ETAPE 3 = NOTRE VALIDATION

Une fois confirmée par le·la candidat·e, son inscription reste à finaliser, au plus tard le 31 août, par le versement du solde des frais de scolarité, en une fois ou par 4 prélèvements automatiques (remplir Mandat SEPA + joindre le RIB) et l'envoi d'éventuels justificatifs complémentaires pour les étudiant·es éligibles aux tarifs réduits.

Les frais de scolarité 2024-2025 seront votés en mai 2024, conformément aux réformes tarifaires en cours pour une plus grande équité au regard du quotient familial et de la domiciliation. Ils s'inscriront dans les fourchettes tarifaires pratiquées au sein du réseau des classes préparatoires publiques agréées par le ministère de la Culture (voir www.appea.fr).

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, sauf motifs prévus dans la délibération de tarifs annuels⁽¹⁾.

L'inscription à cette classe préparatoire publique, agréée par le ministère de la culture⁽²⁾ autorise les étudiant·es à bénéficier de bourses auprès du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) et de la CAF.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'administration par mail :

> beaux-arts@saint-brieuc.fr

1. - Extrait de la délibération de tarifs 2023-2024 sur les motifs de remboursement : « Pour les élèves de la classe préparatoire, un remboursement partiel des droits d'inscription est possible en cas de démission justifiée par l'un des seuls motifs suivants : raisons médicales ; raisons de force majeure appréciées selon les circonstances par la direction. Les frais ne sont pas remboursables pour tout autre cas de départ en cours d'année (choix de réorientation, abandon...), ni en cas d'exclusion. Le remboursement est calculé au prorata du nombre de trimestre(s) d'absence. Tout trimestre scolaire partiellement suivi est dû dans son intégralité ».

2. - Cf. Décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 du Journal officiel et article 53 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la "liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine" et code de l'éducation relatif aux enseignements artistiques ainsi qu'aux chapitres IX et X du titre V du livre VII de la troisième partie du code de l'éducation et titre II de l'annexe au décret n° 97-1200 du 19 décembre 1997, article R. 759-9 du code de l'éducation "1) Arrêté agréant les établissements qui assurent une préparation à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques" et article R. 759-10.